SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH

Et des personnels administratifs et de maintenance

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 6 mars 2013

Camarades,

Une réunion s'est tenue ce matin entre le responsable du DMO, le DRH et l'ensemble des équipes maitrises et techniques, réunion à laquelle nous nous sommes invités !

Lors de celle ci, la direction s'est permise d'indiquer que l'avis défavorable du CHSCT empêchait la mise en œuvre d'une période de test pour STMC6, avis défavorable qui je le rappel, est motivée par l'absence de réponses précises concernant les moyens syndicaux de suivi MAD ainsi que les garanties de rémunération.

Au même moment, je recevais au syndicat, un courrier d'Hervé Martel me confirmant qu'il y aura, en ce qui concerne l'étape d'avancement du dossier maintenance des outillages présentée au CHSCT, un dispositif transitoire pour les salariés concernés par cette 1^{ère} étape (expérimentation de la nouvelle organisation du travail avec l'opérateur STMC6) et que ce dispositif sera mis en place pour la durée de cette préfiguration, soit environ deux mois.

Une fois de plus, démonstration est faite pour semer le trouble et le doute dans la tête des salariés et tenter de saborder la finalisation du dossier maintenance !

De plus, la direction se permet certainement par provocation, d'indiquer qu'une centaine de postes est à pourvoir actuellement au GPMH, et qu'il sera ainsi aisé pour chacun d'entre vous d'être reclassé. Propos une fois de plus mensongés !!

Camarades, ne tombez pas dans leur jeux! S'ils ont réellement 100 postes à pourvoir qu'ils nous les montrent et s'ils sont réellement dans l'incapacité juridique de démarrer une phase de test compte tenu de l'avis défavorable du CHSCT alors qu'ils arrêtent le processus HAROPA car là aussi nous avions émit un avis défavorable, qui pour le coup, n'avait pas été bloquant!!

On ne peut pas dire tout et son contraire !!! À moins d'être de la direction !!

Le secrétaire général

DELAPORTE

Pour info et affichage